

BULLETIN DES TRAVAUX

Conférence des présidents de section de la Région Europe (CPRE)

Andorre-la-Vieille – Principauté d'Andorre – 21 octobre 2025

Présents, 19 sections : Albanie, Andorre, Arménie, Belgique, Catalogne, France, Jersey, Jura, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Sarre, Serbie, Suisse, Valais, Vallée d'Aoste, Vaud.

Présidée par la Déléguée régionale Europe, Mme Anne Lambelin, la Conférence des présidents de section a :

- Adopté l'ordre du jour de la 37^e Assemblée régionale Europe, portant sur la coopération et le développement économique dans la Région Europe.
- Félicité le Parlement français pour l'organisation de la 50^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- Souhaité la bienvenue à la section sarroise pour sa première participation en tant que membre de plein droit de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- Pris connaissance de la communication de la Déléguée régionale Europe, Mme Anne Lambelin, portant sur :
 - ❖ l'organisation, en 2026, d'une mission visant à rapprocher le Parlement italien de la Région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
 - ❖ la visibilité de la Région Europe via le nouveau site internet, disponible en 17 langues ;
 - ❖ la proposition de prendre part aux événements organisés par les parlements membres de la Région Europe, en y dépêchant des parlementaires, sous réserve de l'accord de la Conférence des présidents.
- Été informée des modalités de prise en charge des experts, et chargé le Secrétariat de la Région Europe de consulter les pratiques des sections membres à ce sujet, afin de proposer une grille de rémunération commune pour les prochaines réunions. La prise en charge des repas des experts non rémunérés a été validée.

- Été informée que les comptes, validés par les vérificateurs aux comptes lors de la Conférence des présidents du 19 mai 2025 à Jersey, sont inscrits à l'ordre du jour afin que les vérificateurs en fassent rapport à l'Assemblée régionale, conformément à l'article 9.4 du règlement intérieur de la Région Europe.
- Été informée que la quasi-totalité des sections se sont acquittées de leur cotisation pour l'année 2025.
- Pris connaissance de l'appel à cotisation pour l'année 2026. Cet appel équivaldra à 10 % de la cotisation à l'APF, avec un plafond ne dépassant pas 1 500 euros.
- Entendu la présidente de la section catalane sur l'état d'avancement des cours de français pour les membres du Parlement catalan, ainsi que la Déléguée régionale sur l'avancement des cours de français au Parlement de Macédoine du Nord. Deux actions financées par la Région Europe.
- Pris connaissance de l'invitation du président de la section polonaise, M. Kazimierz Ujazdowski, pour l'organisation de la prochaine CPRE à Varsovie, du 12 au 14 avril 2026.
- Entendu l'invitation de la présidente de la section belge, Mme Armelle Gysen, relative à l'organisation de la 38^e Assemblée régionale Europe à Bruxelles, du 18 au 20 novembre 2026. Cette prochaine session sera organisée au siège du Parlement européen à Bruxelles ainsi qu'au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.